

→ AS ASSET SERVICES SA

Trois séismes dans votre prévoyance AVS et PP. Comment réagir maintenant

Baisser les coûts de gestion et adapter les prestations aux réalités. En tout cas, pas question de charger davantage les revenus ou de compter sur l'or de la BNS.

PIERRE-YVES DUBOIS*

Un rapport du DFI pose les questions auxquelles nous donnons les réponses suivantes. Premièrement, il ne faut surtout pas charger davantage les revenus ou grignoter d'autres sources étrangères au système de prévoyance (par exemple l'or de la BNS) pour la financer. Il faut par contre baisser les coûts de gestion par plus de compétition et adapter les prestations aux réalités.

Deuxièmement, il faut se rendre compte que la politique du coup par coup de la droite molle et de la gauche est le meilleur garant d'une croissance économique nulle.

Par contre, si l'on souhaite une bonne croissance, la politique doit au moins respecter les conditions cadres actuelles, sinon les améliorer dans le sens de moins d'Etat, plus de responsabilité per-

→ Quelle est la manière la plus efficace pour financer les prestations vieillesse dans l'AVS et dans la PP?

→ Quel système de prévoyance favorise le plus la croissance économique?

D'où vient l'argent pour financer l'AVS et la PP

70% des recettes de l'AVS proviennent des cotisations et 30% d'impôts (voir tableau 1). Le financement du 1er pilier dépend alors de trois éléments: l'évolution économique qui se répercute sur la masse salariale, l'évolution démographique qui détermine le ratio entre cotisants et bénéficiaires (voir tableau 2) et l'imposition, principalement par la TVA.

Dans l'AVS, les recettes sont directement transférées aux rentiers, selon un système de répartition. Mais l'idée même de l'AVS,

en résumé, l'évolution des marchés des capitaux est fondamentale pour ce régime et, par conséquent, les montants des avoirs de la prévoyance professionnelle (PP) varient en fonction de ces marchés. Depuis 1985, il n'y a eu qu'une seule période entre 1995 et 1999 en faveur d'une très forte augmentation de la valeur du capital. L'année 2000 a été une année charnière, marquant le début de la baisse des Bourses. Durant deux ans environ, en 2001 et 2002, des reculs ont été enregistrés et par conséquent les intérêts sur la partie obligatoire de la PP ont été abaissés de 4% à 2.25%.

La PP varie en fonction de la Bourse

Le tableau 4 met en évidence l'évolution du capital de prévoyance de la PP depuis 1987. De 1987 à 2000, la somme des capitaux a triplé, passant de 158 à 475 milliards de francs. De 1997 à 1999, les variations de valeurs ont été nettement plus importantes que les résultats des comptes courants. De ce fait, l'évolution des cours des placements a joué un rôle plus important dans la constitution du capital de la PP que le

enregistrées sur le capital de la PP.

Si, du début de l'année 2001 à la fin de l'année 2002, la somme des capitaux n'a baissé «que» de 52 milliards de francs, c'est parce que le solde des comptes courants est resté positif (12 et 11 milliards de francs durant ces deux ans). En conséquence, la PP est moins sensible aux changements démographiques, car chaque génération épargne pour elle-même; la PP est en revanche exposée aux marchés financiers et à l'inflation.

La PP rapporte deux fois plus que l'AVS

Les auteurs du rapport ont comparé le rendement interne des deux systèmes. Dans le système de l'AVS, le rendement interne correspond au taux de croissance de la masse salariale qui y est soumise. Dans le système de la PP, le rendement interne se réfère à un portefeuille de titres contenant 25% d'actions. Les auteurs arrivent à la conclusion que, sur l'ensemble du demi-siècle passé, on observe un rendement interne quasi identique des deux systèmes.

Cependant, plus la période considérée est courte, plus les différen-

devrait dégager un rendement supérieur à 1,3% au cours de la période considérée. Ce chiffre tient compte des frais administratifs d'un ordre de grandeur de 0,5%.

PP: coûts de gestion quatre fois plus élevés

La comparaison des coûts administratifs montre d'importantes différences entre le 1er et le 2e pilier. Au total, ils se montent à presque 800 millions de francs dans le 1er pilier et à plus de 3.5

de retraités verra une détérioration de leur situation par rapport à celles qui les ont précédées. Il est vrai qu'un report de charge sur les générations futures conduit inévitablement à la réduction de la dimension solidaire de l'AVS entre les générations.

Dans la PP, en revanche, la redistribution ne joue pas un rôle fondamental, car chaque cotisant accumule son capital de vieillesse. De ce fait, le risque de transfert de charges du financement

LA PP APPORTE DEUX FOIS PLUS QUE L'AVS

	1985 à 2003
→ Rendement AVS	1.9%
→ Rendement PP	4.5%

Les 20 dernières années le rendement de la PP l'a largement remporté, mais les années 90 ont aussi été des années exceptionnelles à la bourse.

Sources: OFAS / AS Asset Services SA, Auvornier-NE

30% DES RECETTES DE L'AVS PROVIENNENT DES IMPÔTS

	1980	%	1990	%	2004	%
→ Cotisations en mio CHF	8600	81	16.000	78	22.800	70
→ Impôts en mio CHF	1900	19	3700	22	8300	30

Aujourd'hui, l'idée de l'AVS est totalement faussée.

Sources: OFAS / AS Asset Services SA, Auvornier-NE

sonnelle et oser dire qu'on ne peut plus tout avoir au tarif social dans la prévoyance.

Trois phénomènes déstabilisants

Ces dernières années, l'évolution de trois facteurs a secoué notre système de prévoyance, qui se compose du 1er pilier (AVS), du 2e pilier (prévoyance professionnelle PP) et du 3e pilier (prévoyance individuelle: assurances, banques).

Facteur 1: la stagnation des salaires; facteur 2: la perspective du vieillissement démographique et facteur 3: la correction des marchés boursiers après l'an 2000.

Ces trois phénomènes ont mis en évidence la nécessité de débattre le financement de notre système de prévoyance. Le DFI démontre dans un rapport les forces et les faiblesses de l'AVS et de la PP en posant les questions suivantes:

aujourd'hui, ne correspond plus du tout. Le principe, dans les années 50, était que les cotisants financent à 100% les retraités (le ratio et la durée de survie devaient donc s'équilibrer). Aujourd'hui, ces deux éléments ne jouent plus. Résultat: l'AVS se finance à 30% par les impôts (TVA, etc.), dont la tendance est croissante.

Dans le deuxième pilier (PP), les rentes de vieillesse sont financées par anticipation, autrement dit, un capital de prévoyance est constitué par l'assuré, ce qui permet d'assurer les futures prestations. La PP se finance alors par les cotisations des employeurs et des salariés. Mais on oublie que les rendements des capitaux couvrent une part importante des ressources (plus de 40% en 2000, voir tableau 3). Cette source est un élément clé du système PP.

REVENUS DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

→ Cotisations	58%
→ Gain en capital	42%

Les rendements des capitaux dans le 2^e pilier jouent en rôle déterminant.

Sources: OFAS / AS Asset Services SA, Auvornier-NE

solde des recettes et des dépenses courantes.

Puis, en 2001 et 2002, le recul de 423 milliards de francs du capital enregistré a représenté 11% de la somme comptabilisée à la fin de l'année 2000. Les catégories de placement directement affectées par la baisse boursière ont évidemment perdu beaucoup plus de valeur que les autres. Au cours de cette même période, les variations négatives de la valeur du capital ont été à nouveau nettement plus importantes que le solde des comptes courants. Durant ces deux années, des pertes nettes de 32 et de 43 milliards de francs ont été

ces entre l'AVS et la PP sont importantes. Entre 1985 et 2003, malgré la baisse des marchés financiers, le rendement interne a été de 1,9% pour l'AVS et de 4,5% pour la PP (voir tableau 5).

Perspectives d'avenir: avantage au 2e pilier

Si l'on examine les prévisions du rendement interne de l'AVS jusqu'en 2040, estimé à 0,8% par année, on peut prétendre qu'une performance au moins identique de la PP à la même échéance apparaît tout à fait réalisable.

Le rapport montre que, pour atteindre une efficacité au moins égale à celle de l'AVS, la PP

milliards de francs dans la PP (voir tableau 6). Les coûts d'administration par assuré s'élèvent annuellement en moyenne à 134 francs dans le 1er pilier et à 499 francs dans le 2e.

Les coûts administratifs plus élevés dans le 2e pilier s'expliquent par une organisation fortement décentralisée, par diverses contraintes d'exécution et du fait de son système de financement. A l'avenir, il sera indispensable d'améliorer le rapport coût et utilité des diverses dépenses administratives.

Dans ce contexte, il est nécessaire de persévérer dans le domaine de la transparence des coûts administratifs du 2e pilier. L'information est l'étape indispensable à l'exploitation des possibilités de réduire les coûts, que ce soit par le jeu de la concurrence (limitée aujourd'hui) ou par des recommandations des autorités de surveillance. En outre, une étude en cours, mandatée par l'OFAS, devra montrer dans quelle mesure et à quelles conditions l'introduction éventuelle d'une formule de choix plus étendus permettrait de réduire ces coûts.

La fameuse solidarité ne joue plus dans l'AVS

La redistribution est un élément essentiel dans l'AVS; l'analyse de cette répartition montre que l'ensemble des futures générations

des retraites aux générations futures est beaucoup plus faible. Ce report de charges n'est pas tout à fait écarté mais, par rapport à l'AVS, il est moins prononcé.

Toutefois, la plus grande préoccupation dans la PP est l'assainissement des caisses de pension en découvert technique et les coûts de gestion.

AVS et PP face à la croissance économique

Toujours selon ce rapport du DFI, la trop faible croissance qu'enregistre actuellement l'économie suisse résulte davantage de la faiblesse de l'activité productive. Pour stimuler la croissance économique aux effets favorables tant au 1er qu'au 2e pilier, c'est bien en faveur d'un environnement propice aux investissements qu'il est nécessaire d'œuvrer. C'est-à-dire que la politique doit assurer des conditions-cadres stables (fiscalité, charges sociales, aménagement de territoire, etc.).

Mais actuellement, on constate clairement qu'une politique déstabilisée, menée par une droite incompétente pactisant avec la gauche ne peut favoriser qu'une stratégie de profit à court terme.

→ *AS Asset Services SA, Neuchâtel-Auvornier, www.assetsservices.ch

LE RATIO ENTRE COTISANTS ET RENTIERS CHANGE DRAMATIQUEMENT

	1948	%	2040	%
→ Cotisants	100		100	
→ Rentiers	15	15	47	47
→ Cotisants par rentiers	6		2	

En 1948 il y avait 6 travailleurs pour 1 rentier, en 2040 il n'y en aura que 2 pour 1.

Sources: OFAS / AS Asset Services SA, Auvornier-NE

LES CAPITAUX DE LA PP VARIE EN FONCTION DE LA BOURSE

	1987	2000	%	2002	%	EN CHIFFRE
→ Somme des capitaux PP en mia CHF	158	475	300	423	-11	-52

L'exposition de la PP aux marchés financiers est considérable.

Source: AS Asset Services SA, Auvornier-NE

COÛTS TOTAUX DU 1ER ET 2E PILIER EN 2002

→ 1er pilier AVS (en mio CHF)	800
→ 2e pilier PP (en mio CHF)	3500

La gestion de la Prévoyance Professionnelle coûte quatre fois plus cher.

Sources: OFAS / AS Asset Services SA, Auvornier-NE

WWW.AGEFI.COM

LE WEB ROMAND DE L'ÉCONOMIE

SUR LE SITE WEB DE L'AGEFI

EN SAVOIR PLUS SUR LA BOURSE LA FINANCE ET L'ÉCONOMIE!

Pour vous inscrire gratuitement à notre newsletter quotidienne, du lundi au vendredi, envoyez votre email à newsletter@agefi.com